



## dette reprise par credirec

Par **jules2501**, le **19/11/2009** à **10:59**

Bonjour,

La société Crédirec vient de prendre contact avec nous pour une dette qui concerne un crédit à la consommation (carte aurore) souscrit en 1992, nous avons soit disant été condamné en 2000 mais aucun courrier ne nous l'a spécifié, nous sommes en 2009, quels recours a cette société, on reçoit des coups de téléphone intempestif, en plus sur un portable, où ont ils eu le numéro, depuis nous avons eu recours à d'autres crédits et nous n'avons pas eu de soucis, donc si il y avait condamnation nous n'aurions pas pu faire de crédits.

Quelles démarches devons nous effectuer pour mettre fin à ce cirque?

Merci d'avance pour vos réponses.